
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2024

Le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 26 Avril 2024 à 20 heures 30, sous la présidence de M. WICIAK Joël, Maire.

Présents : WICIAK Joël, PIAUGEARD Annie, GOGUET Michel, DAIGRE Marie-Christine, DESLANDE Guilène, FEVRIER Marie-Cécile LEMASLE Annick, MALBOEUF Benjamin, MAZOUIN Yann, MIRANDE Geoffroy, TEXIER Pascal, VERBOIS Christophe, WICIAK Maxime.

Absents : CHEVALLIER Béatrice, COUDREAU Maxime.

Dans le cadre de la promotion des sites Natura 2000, nous accueillons Mme Camille FAGOT de la LPO pour une présentation du site « Natura 2000 – plaine de Néré à Bresdon ». Elle nous a présenté les enjeux de ce site où plusieurs espèces d'oiseaux sont protégées (cf. journal communal de décembre 2023).

M. le Maire présente le plan pluriannuel des formations envisagées pour les employés municipaux (avis favorable du Comité Social Territorial du CDG17 le 9 avril 2024). Cette présentation aux membres du Conseil Municipal est une obligation depuis plusieurs années dans l'intérêt d'un service public plus efficace. Une copie sera transmise au CNFPT.

Pascal RODRIGUEZ travaille pour la commune depuis un an et donne satisfaction. M. le Maire propose de renouveler son contrat PEC pour un an. Il est précisé qu'il effectue 28h hebdomadaire pour une aide de 50 % de l'Etat sur 26h. Le Conseil Municipal décide de renouveler son contrat.

La commission « Voirie – sécurité » s'est réunie le 13 mars pour le choix des travaux de voirie de l'année 2024. Le choix de l'entreprise se porte sur l'entreprise TP FEVRIER. Une subvention de 50 % va être demandée au Département de Charente Maritime au titre de la voirie accidentogène.

Comme chaque année, nous devons réviser le montant du loyer du logement communal situé au n°6 allée des Soupirs. Le loyer actuel est de 517 € sans les charges et pourrait être porté à 535 €. M. le Maire rappelle que nous ne l'avons pas augmenté l'an passé et il propose, pour les mêmes raisons (Montant correspondant au maximum des prix pratiqués sur le secteur) de ne pas l'augmenter. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et décide de ne pas augmenter le loyer.

Comme cela a déjà été décidé, la soirée festive « Nocturne en Vals de Saintonge » aura lieu le vendredi 2 août 2024 dans le parc du Clos Doussot. L'entrée est gratuite et ouverte à tous. M. le Maire fait le compte rendu de la réunion de préparation à laquelle il a assisté le mardi 23 avril.

Une convention d'autorisation d'occupation temporaire et de partenariat doit être signée avec Vals de Saintonge Communauté. Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Vals de Saintonge Communauté utilisera les équipements et lieux en vue d'organiser le spectacle, la durée de l'autorisation (1 jour), le cofinancement et paiement. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Pour ce qui est de la boulangerie, le congélateur est réparé. La trancheuse à pains a été remplacée par une trancheuse d'occasion d'un montant de 1 800 € HT.

Le COPIL du projet d'extension éolien de Bagnizeau s'est réuni le 10 avril. M. le Maire fait le compte rendu des échanges. Plusieurs avis défavorables ont été émis dont le Conseil Municipal de Bagnizeau.